



www.auteursencolere.fr

Auteurs en colère

Inquiets de plusieurs réformes en cours, premières victimes d'une surproduction qui voit les chiffres de vente moyens baisser très sensiblement, peu écoutés par les pouvoirs publics, les auteurs donnent de la voix pour défendre leur profession (40 % d'entre eux vivent avec des revenus inférieurs au Smic). L'année 2019 apparaît en effet comme l'année de tous les dangers. Réunies en États généraux du livre le 22 mai 2018, les 18 sociétés d'auteurs qui composent le CPE (Conseil permanent des écrivains) ont dressé un tableau inquiétant de leur profession ; nous en avons retenu trois questions prioritaires :

CSG

Elle a augmenté pour tout le monde en 2018 (de 7,5 % à 9,2 %) mais cet impôt de solidarité créé en 1991 pour combler le trou de la Sécurité sociale fait l'objet de compensations pour la plupart des salariés par le biais de déductions fiscales. Pour les auteurs, c'est le mécanisme de ces compensations qui inquiète et, si une solution a été partiellement trouvée pour 2018 (185 000 d'entre eux en sont néanmoins exclus), la pérennité de cette compensation fait encore défaut. Cette ponction est d'autant plus amère qu'en terme de solidarité, les auteurs ne bénéficient jamais d'indemnités de chômage et rarement de congés maladie.

L'IMPÔT À LA SOURCE

Si nos revenus sont réguliers, cette réforme applicable en 2019 est une procédure administrative. Mais comment cela se passe-t-il pour les professions dont les revenus sont irréguliers et imprévisibles ? En-dehors des à-valoir que les auteurs touchent au moment de la signature de leur contrat (si leur livre est accepté par un éditeur), les auteurs ne connaîtront et toucheront leurs droits (si l'à-valoir est d'ores et déjà couvert) pour les livres vendus en 2018 qu'à la fin du premier semestre 2019. L'administration fiscale prévoit d'encaisser des provisions (acomptes contemporains mensuels ou trimestriels) mais l'impossible anticipation des revenus des auteurs fait craindre des prélèvements indus et longs à récupérer.

LES REVENUS ACCESSOIRES

Ce sont tous les revenus annexes, parfois importants, que les auteurs perçoivent pour les activités pour lesquels ils sont sollicités (animations, salons du livre, ateliers d'écriture...). Ces rémunérations ont gagné en reconnaissance grâce au patient travail de La Charte des auteurs mais doivent s'appliquer mieux. La question de la rémunération des auteurs pour leur participation aux salons du livre et aux dédicaces en librairie est notamment l'objet d'un débat vif. Il est urgent que la circulaire établie en 2011 soit remise à jour.

On le voit, les revendications des auteurs sont de deux natures différentes. D'un côté leur place dans la chaîne de valeur du livre : question des revenus accessoires mais aussi opposition aux taux de droits infériorisés quand il est question de livres pour enfants, accélération du mécanisme de reddition des comptes par les éditeurs à leurs auteurs rendue possible par la modernisation des outils de traçage de la circulation commerciale des livres...

D'un autre côté le besoin d'un statut spécifique de leur profession au regard de la solidarité nationale où se retrouvent les questions sur l'adaptation de la réforme fiscale, la compensation de la CSG, mais aussi la disparition de la Maison des artistes et de l'Agessa au profit du régime général géré par l'Arcos/Urssaf... Le précédent de l'intermittence pour les arts du spectacle laisse penser qu'il est possible d'adapter un système à la réalité d'un métier.

Cependant, la séparation de ces deux natures de revendications est en bien des points théorique : si la surproduction (une des grandes causes de la paupérisation des auteurs) ressort des pratiques éditoriales (les éditeurs fixent de façon autonome leurs programmes et leurs prix de vente), les auteurs en sont partie prenante ; ils agiraient peut-être différemment si leur statut les protégeait mieux. Ce qu'a résumé non sans humour Yves Frémion en conclusion de ces états généraux : « Il y a quarante ans, je pouvais vivre en publiant quatre livres par an. Aujourd'hui, il faut que j'en publie sept. Mais je ne suis pas sûr que l'on a besoin de sept livres d'Yves Frémion chaque année ! ».